

Critères d'attribution des places en crèche

CRITERES	Points attribués
Ordre d'inscription sur liste d'attente	<u>1 point pour tous</u>
Situation médico-sociale et familiale (25 points)	
Famille orientée par la PMI situation médicale ou sociale	5
Famille monoparentale	3
Problème de santé de l'enfant ou au sein de la famille nécessitant un accueil en crèche	5
Frères ou sœurs qui fréquentent la même structure (au moins une année ensemble)	3
Grossesse multiple	3
Situations professionnelles particulières (roulement horaire, infirmier, pompier...)	3
Nouvel arrivant dans la commune	1
Parent qui n'a jamais pu bénéficier d'une place	2
Equilibre socio-économique (15 points)	
Personnel communal	1
Quotient familial inférieur à 220	5
Quotient familial compris entre 220 et 880	3
Quotient familial compris entre 880 et 1445	1
Quotient familial supérieur à 1445	Pas de point
les 2 parents qui travaillent ou famille monoparentale qui travaille	4
1 parent qui travaille ou sans activité ou famille monoparentale sans activité	1
Total 1 ancienneté + situation médico-sociale et familiale + équilibre socio économique	
BONUS (10 points)	
Pyramide des âges*	5
Dossier en liste d'attente en fin de commission précédente	3
Possibilité de souplesse sur les jours de garde demandés	2
Total bonus	
Total 2 = total 1 + bonus	

*L'âge de l'enfant correspond à une place disponible.